

## TEE-SHIRTS HURLEVENT A LA VENTE

**Pour nous aider :  
offrez  
des « ticheurtes » !**

Deux couleurs au  
choix : noir et beige

### Tarifs :

Le « ticheurte » :  
8 euros

La collec' (les 3  
modèles) : 20 euros

Modèle « Lapin »



Modèle « Vautours »



Modèle « Couillons »

## Verdict à St Etienne d'Albagnan ou « comment gagner tout en perdant »

Le verdict est tombé, lourdement, sur les pieds du maire de St Etienne. Il a gagné, sauf les 1500 € de frais d'avocat qu'il a perdus.  
De quoi s'agit-il ?

Nous parlons du jugement du Tribunal Administratif de Montpellier qui statuait sur le recours que nous avons déposé à l'encontre de la commune de St Etienne facturant à Hurlevent la location de la salle municipale à chacune de ses Assemblées Générales. Le privilège exceptionnel qui nous distinguait, nous permettait ainsi de payer l'occupation de cette salle là où toutes les autres associations de la commune en disposaient gratuitement. Un certain nombre d'entre nous, fier de l'honneur qui nous était fait, a néanmoins voulu partager le sort commun et revendiqua l'abolition de ce privilège. D'où procédure.

Nous avons pris soin de ne contester que la discrimination qui nous était faite, et ceci, plus sur le "principe", que sur une participation aux frais d'utilisation de la salle qui nous paraît légitime. Le tribunal n'a pas annulé la délibération nous excluant de la gratuité, mais il ne reconnaît pas pour autant le bien fondé de cette exclusion. N'ayant pas pris d'avocat, Hurlevent malgré sa bonne volonté, a commis une petite erreur de procédure (nobody is perfect) qui lui coûte un succès unilatérale. Le bilan juridique pourrait se résumer ainsi :  
Un point partout, la balle au centre !

En ce qui concerne le bilan financier, le grand gagnant dans cette aventure est l'avocat de la commune qui a empoché 1500 €. Qu'importe, à raison de deux AG par an à 100 € la location il suffit d'à peine huit ans pour amortir la dépense. Le jeu en valait bien la chandelle, le chandelier et sans doute la boîte d'allumettes. Les contribuables de la commune (dont certains de nous font partie) sont rassurés sur la qualité de la gestion municipale. 1500 € de déboursés pour un gain de pas même 200 € annuels, il est permis d'être admiratif...

**L'INTOX DU MOIS : « les constructeurs les plus réputés garantissent les éoliennes pour une durée de 20 ans, sachant que celles du Languedoc-Roussillon fonctionnent à 90% du temps »** (oui mais pour un vent qui souffle que 25 % du temps !)  
Midi Libre du 09/12/2009 – David AUGÉIX, directeur d'EDF Energies Nouvelles

-----Découper-----

Notre courriel : [contact@hurlevent.org](mailto:contact@hurlevent.org) Notre site internet : [www.hurlevent.org](http://www.hurlevent.org)

## PETITION ET ADHESION

### NON AU MEGA EOLIEN INDUSTRIEL DANS LES AVANT-MONTS DE L'HERAULT

Sans que la population n'en soit informée, la construction d'une usine de production électrique éolienne est prévue depuis au moins 2 ans. La ZDE (Zone de Développement Eolien) s'étendra sur 18 km en ligne de crête, de Riols au Col Fumat (Olargues) en passant par Pardailhan, St-Etienne d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, face à Notre-Dame de Trédos.

45 à 50 aérogénérateurs sont prévus (pour l'instant) pour une puissance totale de 50 Mégawatts.

**Pourtant, l'éolien industriel n'a en France d'intérêt ni économique, ni social, ni énergétique, ni même écologique !**

C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet industriel démesuré et demandons une concertation de tous pour la mise en place de projets à taille humaine, par hameaux, par villages, utilisant d'autres énergies renouvelables (le petit éolien, le solaire, la biomasse, la géothermie et autres), qui, à la fois, serviront les citoyens et conserveront intact leur patrimoine.

**La meilleure énergie est celle que l'on ne fabrique pas !**

- Je soutiens l'association HURLEVENT dans son action en signant la pétition
- Je désire adhérer à l'Association Hurlevent en qualité de membre actif (cotisation annuelle de 10 €)  
(1 bulletin par personne physique, recopier sur papier libre si nécessaire)

Nom et Prénom.....

Adresse .....Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Courriel.....

Signature

Renvoyez à :  
Association HURLEVENT  
Hameau de Campels 34390 Saint-Etienne d'Albagnan  
Tél : 04 67 97 34 92 - [contact@hurlevent.org](mailto:contact@hurlevent.org)